

L'étude faune - flore

Avifaune : des sorties d'observation durant un cycle biologique complet

Entre janvier 2021 et février 2022, le bureau d'étude environnemental Ouest Am' a réalisé 22 sorties d'observation à proximité de la zone de projet afin d'inventorier l'avifaune présente sur site. Les données ont été consolidées avec des recherches bibliographiques. Les résultats sont les suivants :

Période hivernale

45 espèces d'oiseaux ont été recensés entre décembre et février, ce qui constitue une diversité moyenne. Le site ne constitue pas une zone d'hivernage essentielle pour les espèces patrimoniales (Mouette rieuse, Grand Cormoran, Vanneau huppé), mais reste un site de nourrissage. La présence de la Buse variable est plus marquée.

Les enjeux sont qualifiés de faibles pour la période.



Grand Cormoran © Ollricha



Vanneau huppé © Gidzy



Buse variable © Yves Hoebeke



Linotte Mélodieuse © Pierre Dalous

Migration prénuptiale

Les visites réalisées entre mars et avril ont permis de recenser 50 espèces, mais n'ont pas mis en évidence de réels transits migratoires ou d'oiseaux en halte au sein des aires d'étude immédiate et rapprochée. La majorité des cortèges d'oiseaux est constituée de passereaux. Un Grand Cormoran a été à nouveau observé.

Les enjeux sont qualifiés de faibles pour la période, la présence d'espèces sensibles à l'éolien étant en effectif modeste.

Nidification

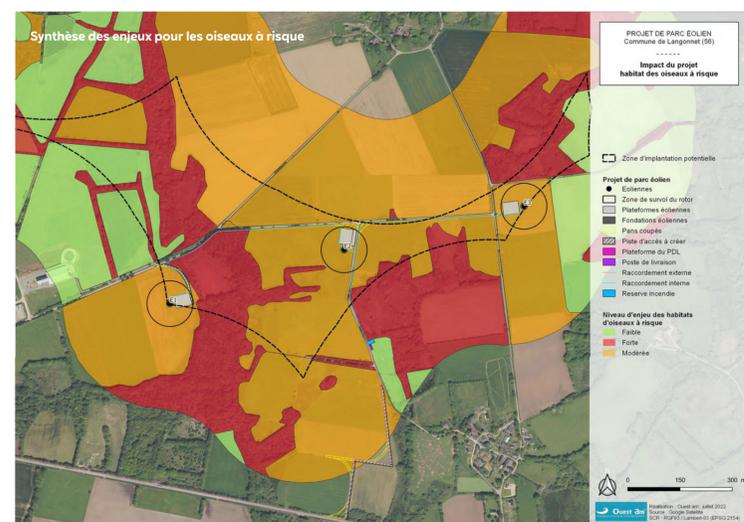
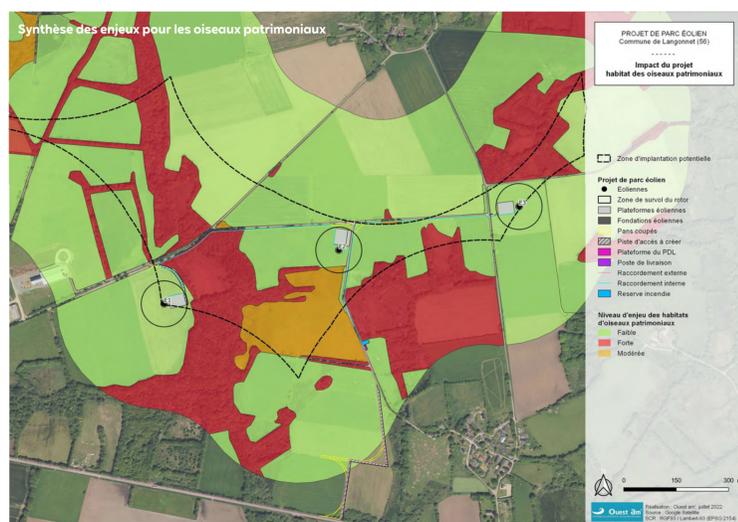
Les espèces à forte patrimonialité identifiées au cours de la période se trouvent principalement dans les secteurs de bocage, de haies et de boisements (Bruant des roseaux, Linotte mélodieuse, Pouillot fitis). Quelques espèces fréquentent néanmoins les cultures pour y établir leurs nids (Alouette des champs, Alouette lulu...).

les enjeux sont qualifiés de forts dans les zones boisées et les haies, et de modérés dans les espaces de prairie et de culture.

Migration postnuptiale

53 espèces ont été identifiées entre septembre et novembre, ce qui constitue une diversité moyenne. Aucun axe de migration précis n'a été mis en évidence, les directions de vol étant très variables. Ce qui n'empêche pas la présence d'oiseaux en cours de migration (étourneaux, vanneaux, alouettes, pipits et autres passereaux), concentrés dans les haies et bocages.

Les enjeux sont qualifiés de modérés.



De nombreuses mesures d'évitement et de réduction envisagées pour s'adapter à la sensibilité du site :

- Adaptation du planning des travaux pour éviter la période sensible pour les oiseaux (mars à juillet)
- Coordination environnementale
- Limitation de l'attractivité des plateformes d'éoliennes pour les oiseaux (par un entretien annuel)
- Bridage des éoliennes

Grâce à ces mesures, l'impact résiduel est jugé "faible et non significatif" par Ouest Am'.

L'étude faune - flore

Chiroptères : des écoutes au sol et en altitude

Entre mars et novembre 2021, le bureau d'étude environnemental Ouest Am' a réalisé 14 soirées d'écoutes actives à l'aide d'un détecteur à ultrasons. Des écoutes en altitudes ont également été réalisés grâce à des micros installés sur le mât de mesure à 8 m et 70 m de hauteur, sur la même période. Une analyse bibliographique, grâce notamment aux données de l'association AMIKIRO, et une prospection de gîtes complètent l'étude. Les résultats sont les suivants :

- Les lisières de boisements et de haies des aires d'étude immédiate et rapprochée concentrent l'essentiel de l'activité chiroptérologique. L'aire d'étude éloignée comporte plusieurs gîtes potentiels, en particulier arboricoles. Quelques bâtiments et ponts sont également favorables.
- 18 espèces ont été recensées. Lors des écoutes au sol, la Pipistrelle commune représente 94% des contacts. Cette espèce est également très dominante dans les écoutes en altitude, même si la Pipistrelle de Nathusius est plutôt bien représentée. Des espèces sensibles aux éoliennes ont été recensées (pipistrelles, Sérotine commune et Sérotine bicolore, Noctule commune et Noctule de Leisler, Barbastelle d'Europe).
- L'activité au sol est forte, tandis que l'activité en altitude (70 m) est faible, sauf pour la Pipistrelle commune en septembre.



Pipistrelle commune © Barracuda1983



Un plan de bridage des éoliennes pour réduire les impacts potentiels sur les chiroptères :

Les caractéristiques du bridage ont été élaborées suite à l'analyse des données d'enregistrement des chiroptères en altitude mis en relation avec les données météorologiques enregistrées sur le mat. Le but est de définir une période de bridage permettant d'arrêter les éoliennes lorsque les conditions de vent et de températures sont les plus favorables aux chauves-souris.

Trois plans de bridage ont été définis :

- Du 1er avril au 31 juillet : pendant 6h à partir du coucher du soleil, lorsque la vitesse du vent est inférieure ou égale à 5,5 m/seconde, lorsque la température est supérieure ou égale à 11° et en l'absence de précipitations significatives.
- Du 1er août au 30 septembre : pendant 6h à partir du coucher du soleil, lorsque la vitesse du vent est inférieure ou égale à 6,5 m/seconde, lorsque la température est supérieure ou égale à 12° et en l'absence de précipitations significatives.
- Du 1er au 31 octobre : pendant 6h à partir du coucher du soleil, lorsque la vitesse du vent est inférieure ou égale à 5 m/seconde, lorsque la température est supérieure ou égale à 11° et en l'absence de précipitations significatives.

Ces plans de bridage couvrent 85% de l'activité des chiroptères et 96% de l'activité entre août et septembre, soit la période la plus à risque.

Le bureau d'étude Ouest Am' estime que : "concernant les chiroptères, les mesures de bridages sont particulièrement efficaces. L'impact brut était considéré comme faible à modéré sur 6 espèces de chauves-souris. Suite à l'application de ce bridage qui peut être considéré comme très fort, l'impact résiduel sur les chiroptères peut être jugé négligeable."

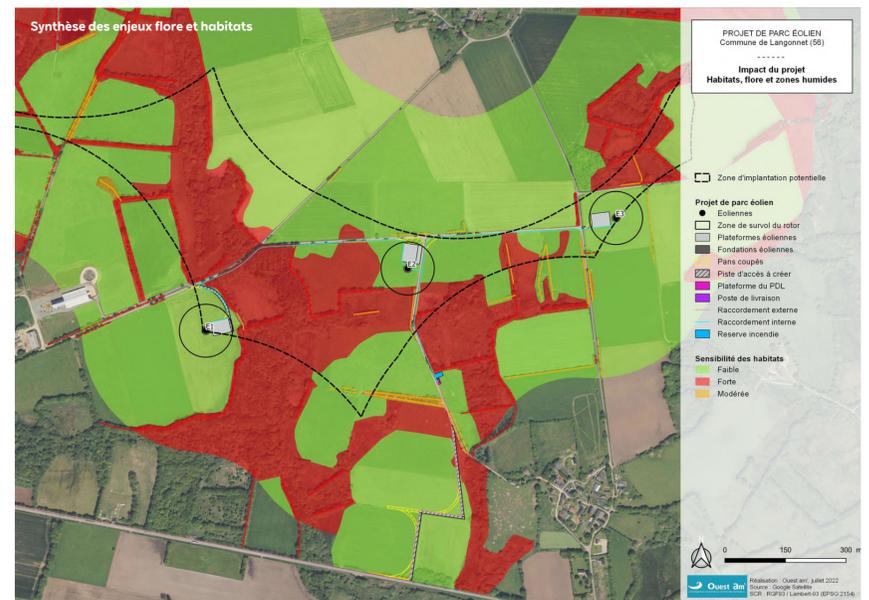
L'étude faune - flore

Habitats - flore et zones humides : évaluer la sensibilité du site

L'ensemble du secteur d'étude a été prospecté lors de 3 passages. Un passage complémentaire a été réalisé en juin 2022 afin de préciser la délimitation des zones humides et la caractérisation des haies au niveau des tracés du projet (plateformes des éoliennes, chemins d'accès et virages).

- Une part significative de la zone d'étude est considérée comme zone humide d'après les critères réglementaires.
- Deux habitats d'intérêt communautaires ont été identifiés, tous deux caractéristiques des zones humides.
- Une seule espèce végétale patrimoniale est identifiée dans un plan d'eau à sec en dehors de la zone d'implantation.
- Les espèces végétales exotiques envahissantes sont assez peu représentées dans la zone d'étude.
- Sans être particulièrement riche, la zone d'étude présente un certain intérêt car elle est constituée de zones humides, de secteurs boisés, de prairies et de cultures entrecoupées de haies.

L'ensemble des emprises des éoliennes (plateformes, fondations et postes de livraison) seront situées en dehors des zones humides. Seule une faible partie du chemin d'accès impacte une portion de moins de 700 m², qui sera compensée à plus du double de la surface.



Autre faune : des sorties d'observation

Au total, trois journées de prospections spécifiques pour la faune terrestre ont été effectuées, les 28 avril, 14 juin et 8 septembre 2021, soit des dates favorables à l'observation de la plupart des espèces ciblées. À ces prospections s'ajoutent les observations de la faune terrestre lors des prospections botaniques, chiroptérologiques et ornithologiques (prospection continue) tout au long de la période d'inventaire.

- L'analyse des espèces recensées, des effectifs et de leur localisation permet de conclure à un ensemble d'habitats assez propice à la faune en général, avec notamment la présence du ruisseau à l'ouest et des zones humides boisées qui le bordent, de prairies humides et de prairies.
- Une espèce observée présente un statut de patrimonialité élevée : la Vipère péliade, classée vulnérable et en danger. D'autres espèces protégées ont également été recensées: la Grenouille commune, le Campagnol amphibie et le Criquet ensanglanté (quasi-menacés). Le Campagnol amphibie est également protégé au niveau national. Plusieurs espèces sont également protégées. Le projet éolien de Langonnet n'est cependant pas de nature à avoir un impact sur ces espèces.



Vipère péliade © Zdeněk Fric



Campagnol amphibie © David Perez

Mesures d'évitement et de réduction envisagées pour s'adapter à la sensibilité du site :

- Évitement des zones humides identifiées pour les plateformes des éoliennes
- Coordination environnementale du chantier. Un balisage des éléments sensibles (arbres, haies, gîtes, zones humides) est programmé. Ces éléments seront évités par l'équipe de travaux.
- Compensation de l'impact sur la zone humide en compensant plus du double de la surface et plantation du double du linéaire des haies arrachées.

Suite à l'application de ces mesures, l'impact potentiel sur la faune, la flore et surtout sur la zone humide à proximité de la réserve incendie seront totalement évités selon le bureau d'étude Ouest Am'. L'impact résiduel est donc qualifié de négligeable.